

# *Expertise "Avenir du massif forestier landais"*

## *Groupe de Travail n°5 : Patrimoine et société*

---

### **1. Introduction, cadre général**

Le premier intérêt de ce groupe de travail est inscrit dans son titre même : il s'agit de montrer clairement que la forêt landaise, souvent pensée comme une forêt de production sans autres enjeux sociaux, est en réalité investie de bien d'autres fonctions. **La réflexion qui suit cherchera donc à satisfaire une double exigence : faire reconnaître l'importance de ces fonctions sociales sans bien sûr jamais éclipser les enjeux liés à la dimension productive.**

La définition même de ce que peut être une fonction sociale ainsi que la délimitation du périmètre de la réflexion a constitué un des premiers points de discussion. **Compte tenu des thématiques abordées par les autres groupes de travail, il a ainsi été décidé de centrer la réflexion sur les fonctions non marchandes, sur les usages et les pratiques récréatives ainsi que, dans une moindre mesure, les valeurs et les représentations** qui les sous-tendent. Cela exclut ainsi la question des emplois et des revenus directs liés à la forêt et au bois ou encore les services environnementaux rendus par la forêt qui auraient été redondants avec le travail des autres groupes et des experts.

#### **Un usage mal documenté**

Une des principales limites au travail engagé —mais qui en même temps en souligne l'intérêt scientifique pour l'avenir — est le constat qu'en dehors de la sphère productive les enjeux sociaux liés à la forêt landaise sont encore mal documentés d'un point de vue scientifique. Certes des études sur les fonctions sociales et les usages des forêts françaises existent mais les données portant spécifiquement sur l'Aquitaine sont encore assez peu nombreuses et si des travaux scientifiques sont menés dans le domaine des sciences humaines et sociales, les informations restent généralement disparates et morcelées. Ainsi, les travaux du groupe, sans chercher une impossible exhaustivité, se sont-ils centrés sur les aspects pour lesquels il a été possible de recueillir des informations dans le court laps de temps imparti.

#### **Une fonction sous estimée**

Les fonctions sociales liées à la forêt (hors emplois et revenus directs) sont nombreuses et variées puisqu'elles vont de la fréquentation récréative et touristique qui se décline en de multiples activités (promenade, randonnée, cueillette, chasse...) à des enjeux symboliques, culturels et identitaires, en passant par la dimension paysagère et un rôle essentiel de cadre de vie. Au niveau des acteurs, usagers de la forêt, riverains, élus, s'ils ne participent pas directement à la gestion forestière, jouent néanmoins un rôle important en matière d'aménagement du territoire et pèsent sur les politiques publiques.

Toutes ces dimensions ne sont pas forcément comparables ni facilement mesurables. Néanmoins certaines d'entre elles, comme par exemple les usages récréatifs, permettent de se faire une idée de l'ampleur des phénomènes. Lorsque l'on y regarde de plus près, certains chiffres sont en effet loin d'être négligeables : 8 Aquitains sur 10 fréquentent la forêt pendant leur temps libre (Dehez et Lyser 2008), les forêts domaniales (littorales) accueillent en Gironde plusieurs centaines de

milliers de visites chaque été (Dehez, Lyser *et al.* 2008) et, dans leur ensemble, les forêts d'Aquitaine recevraient plus de 100 millions de visites (Dehez et Lyser 2008). Dans d'autres régions ou pays, certains auteurs attribuent une valeur économique à cette demande sociale (bien qu'elle soit essentiellement non marchande), laquelle est susceptible de dépasser celle des fonctions marchandes (Willis, Garrod *et al.* 2003, Chevassus -au-Louis B (sous la direction de) 2009). En Aquitaine, on ne dispose pas encore d'estimations stables sur le sujet, mais les premières expériences locales montrent des résultats tout à fait significatifs (Rulleau, Dehez *et al.* 2009b, 2009a).

### **Un patrimoine commun**

La forêt landaise a également une dimension patrimoniale (Bouisset, Pottier, 2009a) : elle constitue d'abord bien sûr bien un patrimoine au sens individuel du terme pour les propriétaires sylviculteurs. Mais elle a aussi une valeur patrimoniale collective par les services sociaux et environnementaux<sup>1</sup> qu'elle rend. Cette dimension patrimoniale, souvent évoquée comme une évidence, est en fait rarement interrogée de manière approfondie. Elle peut se subdiviser en deux catégories. Celle du patrimoine remarquable tout d'abord, qui se définit généralement par des critères de rareté, de richesse biologique, ou encore d'esthétique et de pittoresque. La reconnaissance de ce patrimoine remarquable, comme sa valorisation éventuelle, passent généralement par l'instauration de dispositifs réglementaires de protection des espaces naturels. Il ne faut donc pas oublier que le massif landais recèle un nombre important de dispositifs de protection qui vont du site naturel classé (comme la dune du Pilat et la forêt usagère de la Teste de Buch), à l'arrêté de biotope, en passant par Natura 2000, ou encore les réserves naturelles. Ce patrimoine remarquable distingue tout particulièrement certaines portions du massif (les forêts subnaturelles, les forêts galeries et d'une manière générale, les forêts littorales) qui sont aussi souvent les espaces les plus fréquentés par les visiteurs.

A côté de ces espaces remarquables, le reste du massif, et notamment la forêt cultivée de pins maritimes, constitue également un patrimoine plus ordinaire mais néanmoins porteur de valeurs importantes en terme de culture et d'identité. En témoigne par exemple l'usage quasi systématique dans les logos des collectivités locales — des communes à la région Aquitaine en passant par le conseil général des Landes — d'éléments symboliques figurant le pin maritime ou la forêt. La forêt de pins maritimes, omniprésente dans les paysages, constitue le cadre de vie d'une population croissante et constitue un emblème territorial fort.

### **Des attentes croissantes de la société ?**

Cette dimension patrimoniale collective peut avoir deux types de conséquences :

Les premières, positives, dans la mesure où cette patrimonialisation se traduit par un fort attachement à la forêt de la population locale et régionale. En témoigne par exemple la floraison (notamment dans les zones à fort enjeux comme le bassin d'Arcachon ou les secteurs périurbains) d'associations de défense de l'environnement ou du cadre de vie, qui font de la protection de la forêt un de leurs principaux chevaux de bataille (Bouisset, Pottier, 2009b). On peut d'ailleurs émettre l'hypothèse que la tempête de 2009 comme celle de 1999 peuvent contribuer à renforcer cet attachement. Le propre du patrimoine, au sens collectif, est en effet de distinguer des objets (monuments, bâtiments, espaces naturels...) parce qu'ils font l'objet de menaces, alors qu'on estime qu'ils méritent d'être transmis aux générations futures. Cette reconnaissance patrimoniale

---

<sup>1</sup> Les services environnementaux sont intégrés dans la réflexion d'un autre groupe de travail. Ils ne seront donc pas développés ici.

et la dimension d'utilité publique qui l'accompagne, peuvent justifier alors un certain nombre de financements publics à destination d'espaces pourtant juridiquement privés.

A l'inverse, cette dimension patrimoniale, et notamment dans sa vision par le grand public, peut avoir un certain nombre d'effets pervers car elle se traduit par de nouvelles formes d'appropriations qui ne s'accompagnent pas forcément d'une bonne connaissance des milieux forestiers et de la sylviculture. La première de ces contradictions est l'oubli que ce patrimoine, que l'on considère comme collectif, n'appartient pas à tout le monde mais qu'il est justement constitué pour l'essentiel de propriétés privées. La deuxième tient dans l'incompréhension des pratiques sylvicoles parfois accusées (par une population néo-rurale essentiellement) de dénaturer des espaces forestiers et des paysages dont elle est pourtant à l'origine. Au point que cette patrimonialisation, qui peut par certains aspects constituer un argument fort pour la sauvegarde du massif, peut aussi être porteuse de conflits et par certains excès, tendre vers une « mise sous cloche » oublieuse du rôle de la sylviculture dans le façonnement des paysages forestiers landais.

### **La spatialisation des enjeux**

Si la tempête a surtout affecté certaines portions du massif, il nous est apparu indispensable, conformément au périmètre de l'expertise, d'élargir la réflexion à l'ensemble du massif forestier des landes de Gascogne. Cela nous amène évidemment à aborder la question sociale dans sa globalité, mais également, compte tenu de l'immensité et de la variété du massif landais, à nuancer le propos général en affinant la réflexion aux échelles infra-régionale et locale. La fréquentation, la valeur patrimoniale et les enjeux sociaux en général n'ont évidemment pas le même poids partout.

Là encore, l'exemple des usages récréatifs est particulièrement éclairant. Grosso modo, on distinguerait deux types d'espaces très fréquentés par les Aquitains<sup>2</sup> : ceux situés à proximité immédiate des grands bassins de populations et quelques sites à fort pouvoir attractif. S'il est relativement aisé de localiser les premiers (villes et une partie du littoral<sup>3</sup>), il est difficile de lister de façon exhaustive les seconds. A tout le moins, peut on citer les forêts littorales et alluviales (exemple : la Leyre). Les touristes ne font que renforcer cette tendance puisque la demande touristique se concentre majoritairement sur le littoral et dans les grandes villes (Bordeaux et agglomération bayonnaise)<sup>4</sup>. Il ne faut pourtant pas en conclure que le reste du massif, et notamment le plateau landais, ne fait pas l'objet de fréquentation touristique : ainsi une étude de fréquentation en Aquitaine montre-elle que l'intérieur du département landais (hors zone thermale) a représenté en 2004 près de 1,9 million de nuitées (soit certes beaucoup moins que le littoral mais davantage que la montagne pyrénéenne)<sup>5</sup>.

A l'échelle plus fine et au-delà de l'aspect strictement quantitatif, plusieurs résultats confirment l'idée selon laquelle les problématiques locales sont très variées. On sait par exemple que les attentes sont hétérogènes, en fonction des zones considérées (rurales ou urbaines), des pratiques (assidues ou peu fréquentes) et de l'expérience ainsi acquise, ou encore du cadre récréatif lui-même (effet des plages sur le littoral). La propriété foncière est un facteur clef (notamment la maîtrise foncière du littoral), tout comme la réglementation locale (loi Littoral, Natura 2000, PNR, etc.) ou encore la proximité d'équipements structurants et d'axes de communication

---

<sup>2</sup> A ce propos voir l'état des lieux du critère D2 « social : paysage, loisirs, tourisme, chasse » de l'expertise.

<sup>3</sup> Source : Conseil Economique et Social D'Aquitaine et INSEE

<sup>4</sup> Source : CRTA (Observatoire Régional du Tourisme en Aquitaine 2005)

<sup>5</sup> Source : CRTA (La fréquentation de l'intérieur aquitain et des grandes villes. Profils et comportements. 2005).

## **Le contexte institutionnel**

Le contexte institutionnel est naturellement une dimension incontournable de la réflexion. Si la Loi Orientation Forestière de 2001 place les fonctions sociales dès son titre I au même niveau que les fonctions productives et environnementales<sup>6</sup>, il est clair que cet objectif reste une mission privilégiée des forêts publiques, et surtout domaniales. En forêt privée, le respect de la propriété privée prime théoriquement sur l'usage récréatif, à condition que le propriétaire ait clairement interdit l'accès à sa forêt, ce qui n'est pas évident en pratique (Cinotti 2008) notamment dans le contexte landais où la forêt est traditionnellement ouverte.

## **Quel effet de la tempête ?**

La tempête a eu des répercussions immédiates sur les fonctions sociales du massif puisqu'elle a rendu impraticables de nombreux espaces forestiers. Cela a entraîné la fermeture souvent pendant plusieurs mois de nombreux équipements récréatifs (sentiers, pistes cyclables...), voire leur destruction pure et simple (palombières...) et a également rendu impossible la pratique de la chasse en de nombreux endroits, ce qui a pu contribuer à la prolifération du gibier. Les effets de cette prolifération risquent de se faire particulièrement sentir par des dégâts accrus au moment de la régénération forestière et rendent particulièrement nécessaire la collaboration entre sylviculteurs et chasseurs pour une régulation efficace. Ces derniers se sont d'ailleurs souvent fortement mobilisés pour le nettoyage post-tempête.

A moyen et à long terme il est plus difficile de dire si la tempête aura des répercussions directes sur les fonctions sociales. L'hypothèse émise au sein du groupe de travail est plutôt que la tempête a fonctionné surtout comme un révélateur de tendances et de difficultés préexistantes.

**C'est pourquoi, les options identifiées et discutées par le groupe de travail ont porté davantage sur des évolutions tendanciennes que sur des scénarii de rupture** même si des changements sont à prévoir dans l'avenir quant au poids des différentes sources financières issues de la forêt. **L'accueil du public est retenu parmi les axes essentiels du développement des fonctions sociales dédiées aux espaces forestiers avec l'hypothèse d'un accroissement de la demande.**

## **2. Les options**

Dans les discussions du groupe thématique, il est rapidement apparu que plusieurs questions étaient étroitement liées. Dès lors, nous avons choisi de les regrouper en deux ensembles (ou options), éventuellement déclinés en « sous-options ».

### **Options 1 : mieux organiser la fréquentation, pourquoi et comment ?**

Malgré les bienfaits et les bénéfices sociaux qu'on leur prête, on ne peut nier que les activités récréatives sont une source potentielle de pressions. Ces dernières sont autant environnementales (dégradations du milieu et des peuplements, dérangement des espèces) que sociales (intrusion, bruit, déchets). D'autant que si la fréquentation des forêts peut avoir des retombées bénéfiques sur l'économie régionale, les nuisances sont, elles, bien souvent à la seule charge de propriétaires forestiers qui eux-mêmes en tirent bien peu, voire aucun bénéfice personnel. La question des

---

<sup>6</sup> En déclarant que « l'ouverture des forêts au public doit être recherchée le plus largement possible ».

incendies de forêts est à cet égard tout à fait éclairante : il est en effet bien connu que la fréquentation est à l'origine d'une recrudescence des départs de feu et qu'elle accroît la vulnérabilité (Pinaudeau 1997, Bouisset 2002). Or, dans le massif landais, les aménagements de défense contre l'incendie sont financés par les propriétaires : la fréquentation génère donc une augmentation du risque dont le coût pèse sur les propriétaires sans que ces derniers en tirent forcément un quelconque bénéfice.

On ne peut néanmoins pas considérer que les nuisances sont systématiques et intolérables. Elles dépendent, entre autres, des activités et de la sensibilité de l'espace. Par exemple, les sports motorisés sont fréquemment critiqués alors qu'ils sont pratiqués par une minorité (certes croissante) d'individus. De même, l'observation de la faune sauvage dans les réserves naturelles se conçoit nécessairement pour des groupes réduits. A l'inverse, il existe des espaces fragiles qui, moyennant une gestion adaptée, acceptent parfaitement des degrés d'usage élevés. Ainsi, les forêts domaniales du littoral accueillent-elles plusieurs centaines de milliers de visites chaque année (Dehez, Lyser et al. 2008). Notons que les loisirs en forêt sont aussi une source de pressions pour eux mêmes, comme en témoignent des conflits d'usages récurrents (promeneurs/chasseurs, promeneurs/motards).

Enfin, la chasse se pose un peu comme un cas particulier dès l'instant qu'une pratique minimale est au contraire nécessaire pour limiter les dégradations liées à la présence du gros gibier (cerf, chevreuil et sanglier) aussi bien au sein de l'espace forestier que dans les zones agricoles environnantes où il se nourrit. Le code de l'environnement (article L 420-1) stipule en effet que « *la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique* ».

Or la population de grand gibier est en augmentation constante, notamment celle de cerfs et surtout de sangliers qui nécessite une forte régulation.

Au-delà de cette problématique, il convient également de souligner que dans le massif landais, la chasse est une pratique traditionnelle (notamment la chasse aux migrateurs) qui revêt une grande importance dans la société rurale et qui repose sur le libre accès des chasseurs à l'espace forestier (moyennant parfois redevance, par exemple pour l'installation d'un palombière) bien que celui-ci soit majoritairement privé.

La forêt reste justement un espace ouvert, ce qui complique considérablement les possibilités de régulation de la fréquentation. Si des outils existent, force est de constater que leur efficacité est variable. La règlementation constitue généralement le socle de ces mesures : en France, le droit de propriété prime en théorie sur l'usage récréatif<sup>7</sup>, alors que dans de nombreux pays européens l'accès en forêt est plus libre (Bell, Simpson *et al.* 2009). Dans la pratique, l'application du droit de propriété est cependant très difficile ou extrêmement coûteuse (Cinotti 2008) et il n'est guère étonnant que la majorité des forêts privées françaises soit aujourd'hui encore fréquentée (SCEES 2001, MAAPAR-SCEES 2002). La réduction des flux (par des moyens physiques) est alors une autre option. Ainsi, lorsque des infrastructures existent (parking, sentiers), leur dimensionnement peut constituer un facteur limitant. Malheureusement, cet outil est également coûteux et très peu flexible, en particulier lorsque la demande affiche des variations saisonnières marquées (entretien des équipements hors saison, risque d'artificialisation excessive). Les prix quant à eux entrent

---

<sup>7</sup> A l'exception notamment du droit de chasse.

dans la catégorie des instruments économiques et permettent de surcroît de dégager des recettes. Si l'accès à la forêt reste encore aujourd'hui majoritairement gratuit, les problèmes de financement (*cf.* options 2) sont susceptibles de remettre en cause, au moins localement, ce principe. Malgré tout, la tarification de l'accès reste délicate à concevoir (variations saisonnières, coûts de capacité) et à appliquer, tant pour des raisons techniques (coût de l'instauration) que sociales (refus du principe<sup>8</sup>, équité). Notons qu'une notion connexe au prix *via* la distance à parcourir ouvre des perspectives intéressantes. Ainsi, l'éloignement des sites sensibles est une option fréquemment utilisée par les gestionnaires d'espace naturels (ATEN 1999) pour limiter les pressions. Cet éloignement est une source de coûts et de d'effort supplémentaire qui ont tout deux un pouvoir dissuasif. En Gironde, des études menées sur les forêts domaniales ont ainsi montré l'efficacité du principe (Rulleau, Dehez *et al.* 2009b, 2009a). Une autre approche intéressante est celle qui exploite la modulation de la qualité. Les conditions d'accueil sont en effet un déterminant majeur du choix des visites : les individus recherchent un cadre agréable qui se définit aussi bien par des attributs naturels (sous bois, peuplements forestiers, faune,...) que matériels (sentiers, propreté...). Un espace mis en valeur risque donc d'attirer plus individus qu'une zone où l'effort à été délibérément limité (ATEN 1999). En Gironde, les travaux de (Rulleau, Dehez *et al.* 2009b, 2009a) ont parfaitement montré les arbitrages que les individus réalisent entre qualité et éloignement.

Quoi qu'il en soit, la réflexion sur la régulation doit nécessairement se concevoir à une échelle multi-sites. Dans les zones périurbaines par exemple, la demande locale paraît difficilement compressible et la forêt demeure une source de bien être non négligeable pour ses usagers. Dès lors, l'enjeu porte moins sur la limitation absolue de la fréquentation que sur une meilleure répartition de celle-ci. Des effets de reports doivent être anticipés car l'instauration d'une régulation sur un site risque de reporter la demande sur les sites adjacents. Du point de vue du financement également, l'origine géographique est déterminante (*cf. infra*).

Les enjeux sur les zones moins fréquentées sont différents : la fréquentation de proximité par les populations locales y est importante mais la pression exercée est sans commune mesure. Elle relève surtout d'usages traditionnels comme la promenade, la cueillette où encore la chasse qui sont considérés comme des composantes essentielles de l'identité locale et de la vie rurale. Le principal obstacle à la perpétuation de ces pratiques pourrait être la fermeture de l'accès à certains espaces forestiers ou le changement de destination des sols (défrichements au profit de l'agriculture notamment). L'objectif dans ces zones, et c'est d'ailleurs une des ambitions clairement affichées par le PNR, pourrait être d'utiliser la fréquentation comme levier de développement local. Etoffer l'offre en forêt (par le biais d'équipements qui peuvent être peu coûteux) peut accroître la fréquentation exogène dans le cadre du développement d'un tourisme vert ou d'un écotourisme sans pour autant remettre en cause la dimension productive de l'espace forestier. La création d'une offre articulant littoral et arrière-pays (par exemple par la création d'itinéraires, de pistes cyclables pénétrantes etc.) est d'ailleurs une des directions retenues par l'ONF dans la Directive Régionale d'Aménagement des Dunes Littorales de Gascogne (ONF, 2006a).

Nous pouvons résumer les options (ou « sous options ») suivantes.

---

<sup>8</sup> Plusieurs études montrent que les usagers sont formellement contre le principe (ONF 2004, Dehez et Lyser 2008)

### Option 1.1 : développer l'emprise des forêts publiques autour des principaux bassins démographiques et sur les zones où la fréquentation est la plus élevée.

D'un point de vue institutionnel, les forêts publiques ont une légitimité forte vis-à-vis de cette mission d'accueil du public, alors qu'en forêt privée, la fréquentation apparaît surtout génératrice de contraintes et de coûts pour le propriétaire. La régulation de la fréquentation dans les zones de forte pression, son développement dans les périphéries urbaines où les demandes sociales sont importantes, voire dans les espaces de l'arrière-pays, pourraient passer principalement par l'élargissement de l'offre en forêt publique, si nécessaire via une politique d'acquisition foncière par les collectivités locales. En outre, les maires rencontrés dans les réunions du groupe thématique ont témoigné une volonté forte d'intervention, en souhaitant profiter des opportunités d'acquisition potentielles. (La question du financement sera abordée dans une autre option).

### Option 1.2 : anticiper les effets de dispersion sur les forêts privées adjacentes

La fréquentation est difficilement maîtrisable et les individus ne font pas vraiment la différence entre les propriétés publiques et privées (Peyron, Harou et al. 2002, ONF 2004). Il convient donc d'anticiper les effets de « débordement » sur les parcelles privées et d'imaginer une valorisation cohérente de l'espace forestier en fonction des degrés d'usage et de la motivation des propriétaires. Selon les cas, on peut imaginer un entretien minimal (débroussaillage) ou des prestations plus ambitieuses (installation et entretien d'équipements, reports de coupes...)

### Option 1.3 : jouer sur la qualité de l'accueil

La qualité (voire l'arbitrage entre qualité et éloignement) nous paraît être un outil de régulation particulièrement séduisant à la fois pour attirer les usagers sur des espaces dédiés et pour les détourner d'autres endroits du massif. Cette stratégie suppose une connaissance fine de la demande, tant les préférences individuelles sont hétérogènes. Le « cadre récréatif » se compose d'attributs naturels et matériels.

### Option 1.4 : le cas particulier de la chasse : maintenir l'équilibre sylvo cynégétique

Le maintien d'une régulation cynégétique des grands ongulés est essentielle pour l'espace forestier. Certaines tendances aussi bien nationales que locales pourraient compromettre des équilibres fragiles : il s'agit de trouver le moyen d'enrayer la baisse du nombre de chasseurs (moins 30 % en 20 ans dans le département des Landes par exemple) afin de maintenir un niveau d'activité satisfaisant. Les fédérations locales recommandent notamment l'accueil de chasseurs extérieurs, issus par exemple de zones urbaines et en recherche pourquoi pas à la fois d'un terrain de chasse et d'un encadrement convivial.

En revanche, les acteurs locaux s'opposent avec vigueur au développement de chasses commerciales privées en dehors des schémas de gestion cynégétique. Si ce type de dispositif peut constituer une source de revenus intéressante pour les propriétaires fonciers, il s'éloigne de la tradition d'une chasse populaire et peu onéreuse (dans le massif, la journée de chasse privée est tarifée autour de 100 € pour le petit gibier et aux environs de 130-150 euros pour le gros gibier). Ce type de chasse commerciale contribue également à la fermeture de la forêt lorsqu'elle se pratique sur domaine clôturé, va à l'encontre de la tradition d'usage des espaces forestiers par la population rurale et peut être générateur de conflits.

A l'inverse, l'apparition de chasses privées sur terrain ouvert pose la question de la déambulation du gibier et de la maîtrise des dégâts puisque les intérêts des propriétaires de chasse (avoir le plus de gibier possible) peuvent très vite devenir contradictoires avec ceux des sylviculteurs et des agriculteurs environnants. Ainsi, les structures d'organisation traditionnelles de la chasse dans la

région que sont les ACCA et les AICA paraissent-elles être plus à même de garantir une bonne coordination des acteurs cynégétiques et sylvicoles en forêt privée.

#### Option 1.5 : Trouver un équilibre entre une spécialisation excessive et une multifonctionnalité irréaliste.

Si la plurifonctionnalité globale du massif est généralement admise, il a été répété qu'il n'y avait pas lieu de rechercher à tout prix à donner un poids équivalent à toutes les fonctions en tout point de la forêt landaise. Une inégale répartition des fonctions dans l'espace existe de fait et il n'est pas forcément possible ou même souhaitable de chercher à la remettre en question.

Mais même si les enjeux ne sont pas (et ne doivent pas) être les mêmes sur la totalité du massif, plusieurs membres du groupe thématique ont mis en garde contre la tentation d'une hyper spécialisation productive intensive de certaines zones (type TCR - Taillis à Courte Révolution), même les moins fréquentées *a priori*. Au contraire, une sylviculture plus « multifonctionnelle » a été suggérée. Plusieurs raisons ont été évoquées. La première est celle de l'attractivité et de la diversité des ressources économiques des territoires ruraux dans lesquels s'inscrit la forêt. Du point de vue de la chasse ensuite (dont le rayon d'action est extrêmement large), la diversité biologique (milieux, peuplements, sous bois) est souhaitable afin de maintenir une bonne diversité de la faune. Culturellement, il semble qu'une partie de la population soit attachée à une image de la forêt Landaise empreinte de diversité et de qualité (à la fois productive, avec du bois de qualité, environnementale, entre autres pour la chasse, et paysagère, sous la forme d'un cadre de vie agréable).

Sur le plan paysager enfin, la forêt, notamment celle située aux portes des villages, des agglomérations et le long des voies de communication, influe fortement sur l'image des territoires locaux mais aussi sur l'image de marque de la Région Aquitaine dans son ensemble (traversée par la N10). Cela invite à soigner particulièrement les lisières et à les désigner comme des zones à enjeux particulier même dans des secteurs a priori peu touristiques en eux-mêmes.

Ces espaces de passage peuvent d'ailleurs constituer un lieu privilégié de communication sur le massif : beaucoup de personnes traversent le massif landais, notent un changement sensible dans le paysage (arbres cassés, renversés, tas de bois, aire de stockage par aspersion...) sans qu'ils soient informés de ce qu'il s'est passé et ce que deviendra le massif. Comme cela a déjà été suggéré (ONF 2006b), on pourrait par exemple envisager la création un espace d'information (panneaux, kiosque...) sur une aire de repos de la N10 entre Gironde et Landes, relatant l'histoire de la forêt landaise en mettant l'accent sur la tempête Klaus et l'avenir du massif.

#### **Option 2 : imaginer le financement de la fonction sociale.**

Cette question est naturellement liée à la réflexion sur la régulation de l'usage récréatif (ne serait-ce qu'au titre du financement des mesures). Comme elle a été l'objet de multiples discussions au sein du groupe thématique, nous avons préféré y consacrer une option spécifique.

Le modèle traditionnel selon lequel la fonction productive finance le maintien des autres fonctions (environnementales et sociales) semble de plus en plus reconsidéré, autant en forêt privée que publique. Dans cette perspective, la tempête *Klaus* a clairement exacerbé le caractère aléatoire des recettes issues de la vente de bois, dans un contexte déjà peu favorable. D'une certaine façon, ceci confirmerait une tendance déjà bien engagée puisque, même en forêt domaniale, l'accueil du public repose sur des montages financiers faisant intervenir les

collectivités locales. Dans ce modèle, les fonctions sociales n'auraient de légitimité qu'à condition qu'elles s'autofinancent au moins en grande partie.

Le financement d'un service à caractère de bien collectif tel que la récréation requiert des repères sur sa valeur économique. Ceci passe déjà par une vision des coûts qui intègre l'ensemble des composantes (Dehez 2002, Rambonilaza, Gadaud *et al.* 2008) : les coûts directs (exemple : l'entretien des équipements), les coûts d'opportunité (exemple : baisse revenu consécutive à un report de coupes), les dommages écologiques (lorsqu'il y a dégradation) mais aussi la gêne supportée par le propriétaire dans l'utilisation personnelle qu'il fait de son bien (dérangement, interdiction de chasser...). Pour l'heure, force est de constater qu'on manque cruellement d'information en la matière (Dehez 2002, Rambonilaza, Gadaud *et al.* 2008). Pour aller plus loin, certains auteurs préconisent même de révéler la valeur économique des usages récréatifs (*i.e.* les bénéfiques) (IFEN 2002, Buttoud 2003).

L'organisation économique d'une telle offre suppose également qu'on précise plusieurs objectifs sociétaux. Vise-t-on une optimisation économique parfaite ? Souhaite-t-on *a minima* couvrir les coûts de la provision ? Introduit-on des critères d'équité ? Selon les options retenues, l'étendue des bénéficiaires mais aussi les niveaux de compensations ne seront en effet pas les mêmes. A plusieurs reprises pendant les discussions du groupe, il a été souhaité que l'Etat reste le garant de l'accessibilité du plus grand nombre à la forêt en assurant la gratuité de l'accès, en aidant les collectivités, ou encore par la maîtrise foncière. Les participants au groupe thématique n'avaient pas toujours le sentiment que l'action des pouvoirs publics allait dans ce sens.

Le choix de l'instrument constitue un autre enjeu crucial. Il dépend notamment du type de service et de l'origine des bénéficiaires. On a vu que le financement par une contribution directe (tarification) restait très difficile à mettre œuvre (*cf. supra*). Même si ce principe est déjà appliqué dans plusieurs situations (accrobranche, visites guidées, chasses privées) en reliant de façon directe les offreurs et les usagers potentiels, il est difficile à généraliser si bien que les outils redistributifs (impôts) et les contrats paraissent plus adaptés.

### Option 2.1 : assurer une solidarité territoriale entre les collectivités locales

Pour les collectivités, le financement de la gestion forestière s'inscrit dans un schéma plus général d'économie publique locale. Dans les communes, il existe un lien fiscal entre l'espace naturel et ses usagers *via* l'impôt. Or, si près de 60% des usagers fréquentent les forêts de leur commune, il n'en demeure pas moins que plus de 4 sur 10 fréquentent des sites extra communaux (Dehez et Lyser 2008). En outre, il est possible que ceux-ci proviennent de localités où le développement urbain est plus intense et génère un développement économique (avec les bénéfiques associés) plus important. On est là face à un problème classique de « passager clandestin » où les acteurs de la protection supportent seuls les coûts de cette dernière sans profiter de ses bienfaits. Sachant qu'environ 90% des visiteurs restent à l'intérieur de leur département (Dehez et Lyser 2008), cet échelon administratif peut offrir un niveau de péréquation intéressant (d'autant que les Conseils Généraux disposent de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles). Toujours dans cette perspective de solidarité territoriale, l'intervention des communautés de communes ou de la Région devraient également être examinées.

D'autant que les problématiques forestières ne sont pas isolées mais s'insèrent bel et bien dans des problématiques socio-économiques plus larges qui sont certes sectorielles mais aussi territoriales. A cet égard, le rôle structurant du PNR ainsi que des « pays » a été souligné, tout comme certaines actions telles celles conduites par le SIVU des Chênaies de l'Adour créé en 1980, avec aujourd'hui 40 communes adhérentes pour un total de 4 600 ha : ce syndicat à vocation sylvicole montre en effet que l'échelle intercommunale peut être parfaitement adaptée à l'élaboration de projets forestiers. Néanmoins, la réforme territoriale en cours est source d'incertitude sur les échelons d'interventions qui seront privilégiés dans l'avenir.

### Option 2.2 : la contractualisation

La Loi d'Orientation Forestière de 2001 fait explicitement référence à des conventions assorties de compensation pour « services rendus ». Les conventions de passage en propriété privée signées dans la réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet dès 1997 montrent que ce type de démarche est possible et ont d'ailleurs servi d'exemple par la suite, notamment dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Néanmoins, au total très peu de conventions ont vu le jour et aucune d'entre elles n'intègre véritablement le principe de la compensation financière (Rambonilaza, Gadaud *et al.* 2008). L'expérience récente du Conseil Général des Landes (qui incluait pourtant une indemnisation en cas d'incendie) montre toute la difficulté de l'élaboration d'un tel système et la nécessité d'avoir des fondements économiques solides. Les paiements sylvo environnementaux sont pourtant développées dans d'autres pays et concernent de nombreux services rendus par la forêt (Landell-Mills et Porras 2002). En Europe, le FEADER offrait d'ailleurs un cadre pour l'élaboration de tels contrats même si l'Etat français n'a pas souhaité pour le moment s'en saisir (Chauvin, Dehez *et al.* 2005). De même, les contrats Natura 2000 entrent dans ce cadre. En définissant plus clairement les fondements de la compensation sur un échantillon de propriétaires privés des Landes, (Rambonilaza, Gadaud *et al.* 2008, Rambonilaza et Gadaud à paraître) ont montré que la contractualisation en faveur du développement de l'accueil du public était parfaitement envisageable. Il n'en demeure pas moins que des études *ad hoc* sont nécessaire et qu'on ne peut se satisfaire des références nationales trop générales (Chevassus -au-Louis B (sous la direction de) 2009). Au-delà du montant de la compensation, il reste à résoudre des difficultés d'organisation et de coordination (spatiale) : entre les propriétaires forestiers (pour garantir un cadre récréatif cohérent<sup>9</sup>) et entre les propriétaires et les échelons administratifs.

---

<sup>9</sup> Par exemple, avec des boucles de randonnées d'une longueur minimale.

## Bibliographie

- ATEN (1999), " *Vaut le détour ! Les grands sites*", Les cahiers techniques de l'ATEN, Atelier techniques des Espaces Naturels.
- Bell S., Simpson M., Tyrväinen L., T. S., Pröbstl U. (2009), *European forest recreation and tourism. A handbook*, Taylor and Francis, Abington, Oxon.
- Bartet J-H. (1996), « La forêt littorale aquitaine : l'ONF accueille Bordeaux et l'Europe », in *La Nature hors des villes : les forêts périurbaines*. Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°6. 91 p.
- Bouisset C. (2002). "Accès aux espaces naturels et protection des forêts contre l'incendie : les gestionnaires face à des demandes sociales contradictoires", in *Accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers*, MERMET L., MOQUAY P. (dir.), Paris : Hermès Sciences, pp. 149-156.
- Bouisset C., Pottier A. (2009). "Les Landes de Gascogne : de la forêt cultivée au patrimoine naturel ?", Colloque international "Forêt et paysage", Besançon, 16-18 sept. 2009, GHFF, à paraître, ed. Harmattan .
- Bouisset C., Pottier A. (2009). "La forêt des Landes de Gascogne entre protection et exploitation — Une "nature" ordinaire écartelée", Colloque international "Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux", Chambéry, 16-18 sept. 2009, Université de Savoie – Laboratoire EDYTEM, à paraître.
- Buttoud G. (2003), *La forêt : un espace aux utilités multiples*, Les études de la documentation française, La documentation française, Paris.
- Chauvin C., Dehez, Deuffic P. (2005), "Le FEADER, nouvelle étape vers une politique forestière européenne", *Ingénieries - EAT*, numéro spécial "Politiques de développement rural - Enjeux modalités et stratégies", p.91-106.
- Chevassus -au-Louis B (sous la direction de) (2009), *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, Centre d'Analyse Stratégique, Paris.
- Cinotti B. (2008), "Propriété privée: défense d'entrer. Quelle signalétique pour les forêts privées ?" *Forêts de France*, 511(Mars 2008), p.33-37.
- Conseil Économique et Social Régional d'Aquitaine (2007), *Économie productive, économie résidentielle économie publique : dynamiques comparées des trois sphères*. Rapport, 83 p.
- Dehez J. (2002), "Analyse économique du coût de l'ouverture au public des espaces naturels protégés. Application au littoral girondin" in Mermet L., Moquay P., *Accès du public aux espaces naturels, outils d'analyse et méthodes de gestion*, Hermes, Paris, p.91-105.
- Dehez J., Lyser S. (2008), *Les loisirs en forêt d'Aquitaine, partie 1.*, étude Cemagref n°121, Bordeaux.
- Dehez J., Lyser S., Rulleau B. (2008), *La fréquentation estivale des "Plans Plages" Girondins en 2006. Partie 1: description des visiteurs et des pratiques*, juin 2008, Cemagref, Bordeaux.
- DIREN Aquitaine (2006), Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats en Aquitaine, 103 p.
- Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (2005), Schéma Départemental de Gestion Cynégétique des Landes. Le grand gibier. 48 p.
- Fédération Nationale des chasseurs (2009), Les chiffres clés de la chasse en France 2008, 25 p.

- Gourmain Phillipe. «Gestion sylvicole, gestion cynégétique: quelle cohabitation?» *Forêt et chasse. X-XX siècle*, Paris: Harmattan, 2004, p. 85-88.
- IFEN (2002), *Forêt, économie et environnement*, Données économiques de l'environnement, Lavoisier Tec&Doc, Paris.
- Landell-Mills N., Porras I. T. (2002), *Silver bullet or fools' gold. A global review of markets for forest environmental services and their impact on the poor*, the International Institute for the Environment and Development (IIED), London.
- MAAPAR-SCEES (2002), "Structure de la propriété privée en 1999", *Agreste, Chiffre et Données - Agriculture*, 144, p.94.
- Menautl J. (1994) «Chasseurs et citadins en bordelais. Les enjeux récents de la pratique d'un loisir traditionnel.» *Recherches urbaines*. 1994, n° 9, 194 p.
- Observatoire Régional du Tourisme en Aquitaine (2005), *Les chiffres clefs du tourisme en Aquitaine, édition 2005*, Comité Régional du Tourisme, Bordeaux.
- ONF (2004), *Forêt et Société*, Office National des Forêts, Paris.
- ONF (2006a), Directive Régionale d'Aménagement des Dunes Littorales de Gascogne, 104 p.
- ONF (2006b), *Schéma Régional d'Aménagement du Plateau Landais*, 98 p.
- Peyron J. L., Harou P., Niedzwiedz A., Stenger A. (2002), *National survey on demand for recreation in French forests*, Laboratoire d'Economie Forestière UMR ENGREF/INRA, Nancy.
- Pinaudeau Ch. (1997), « Public en forêt privée : le cas du Sud-Ouest », in *Une Nature pour citadins ?*, Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°7, p. 17-25.
- Poinsot Yves, «Les enjeux géographiques d'une gestion durable de la faune sauvage en France.» *Annales de géographie*, 2008, n° 663, p. 26-47.
- Rambonilaza M., Gadaud J. (à paraître), "Contracting free recreational access to private forests: The economic values of forest amenities for landowners matter", *Journal of Forest Economics*.
- Rambonilaza M., Gadaud J., Dehez J. (2008), "L'approche contractuelle de l'accueil du public en forêt privée : comment définir la compensation pour services rendus ?" *Revue forestière française*, 1(2008).
- Rulleau B., Dehez J., Point P. (2009a), "Approche multidimensionnelle de la valeur économique des loisirs de nature", *Economie et Statistique*, 421, p.29-46.
- Rulleau B., Dehez J., Point P. (2009b), *Une approche multi-attributs de la demande de loisirs sur les espaces naturels : l'exemple de la forêt publique*, Cemagref Bordeaux, document de travail.
- Saldaqui F. (2008), « Le rôle de l'expertise locale dans la gestion concertée de la faune sauvage : l'exemple des guides de chasse de l'ONF dans leur "voisinage" », Colloque SFER "Chasse, Territoires et Développement durable. Outils d'analyse, enjeux et perspectives ", 25, 26 et 27 mars 2008 – ENITAC CLERMONT-FERRAND
- SCEES M. (2001), "La forêt privée en Aquitaine : un patrimoine entretenu", *Agreste Aquitaine*, 4 (août 2001).
- Willis K. G., Garrod G., Scarpa R., Powe N., Lovett A., Bateman A. J., Hanley N., Macmillan D. C. (2003), *The social and environmental benefits of forests in Great Britain*, Centre for Research in Environmental Appraisal & Management, University of Newcastle, Newcastle.



## *Liste des participants*

### **Animateurs :**

Christine Bouisset Laboratoire SET, Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Joeffrey Dehez, CEMAGREF

### **Participants :**

Didier Canteloup, ONF sud-ouest  
Jean-Bernard Carreau, DRAAF Aquitaine  
Guillaume Chantre, FCBA  
Pierre Darmanté, Maire d'Arjuzanx, AD COFOR Landes  
Sébastien Drouineau, CRPF Aquitaine  
Joel Quillacq, Maire de Louer/SIVU des chênaies de l'Adour  
Sophie Monnet, GIP ECOFOR  
Emmanuel Robin, fédération des chasseurs de Gironde  
Rémi Rodriguez, Conseil Général des Landes  
Gilbert Tarozzi, préfecture des Landes

### **Personnes et structures invitées n'ayant pu prendre part aux réunions :**

François Billy, PNR des Landes de Gascogne  
Georges Cingal, SEPANSO  
Guillaume Grigaut, PEFC/FIBA  
Christophe Orazio, IEFC  
Christian Pinaudeau, Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest